

## PAYS DE BLESLE



### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 20h30, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Blesle, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Pascal GIBELIN.

Date de la convocation : 21 septembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 20

**Présents (13):**

BEDROSSIAN Christophe, RENARD Elisabeth, DOUIX Patrice, GIBELIN Pascal, GILIBERT Philippe, GODFRIN Marc, CUMINE Fabienne, ROMEUF Robert, FILIOL Jacques, BARD Stéphane, SOULIER Didier, CHABANON Jean-Paul, HALFON André.

**Absents, excusés (pouvoirs : 2):** SCHULZ Jean-Luc, TREMOUILLERE Lucien, LE GUELLAFF Marc (présent jusqu'à 21h15), DELCROIX Patrice ayant donné pouvoir à BARD Stéphane, ROULLEAU Josette ayant donné pouvoir à SOULIER Didier, BELIN Michel, MIRAND Alain.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 27 juillet 2016 ;
2. Réforme territoriale dont le bilan de la réunion avec la Sous-Préfecture et la DGFIP ;
3. Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Massiac et les Palhas ;
4. PER de Léotoing : plan de gestion et animations du site ;
5. Signature de la convention TAP avec Champ Pointu ;
6. Autorisation du Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse ;
7. Convention FEAL avec la Région : signature de la convention et désignation des membres de la commission d'attribution ;
8. Renouvellement des programmes Habiter mieux et Télé-Assistance ;
9. Questions diverses

Monsieur Robert ROMEUF est nommé secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 27 juillet 2016**

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2016 est approuvé.

**2. Réforme territoriale dont le bilan de la réunion avec la Sous-Préfecture et la DGFIP**

Le Conseil communautaire a été précédé d'une réunion de travail avec le bureau d'étude KPMG. La présentation réalisée a traité des sujets suivant : gouvernance, personnel, fiscalité, compétences et dissolution. Le Conseil revient sur ces différents points.

#### Gouvernance :

Une rencontre avec la Sous-préfecture et les services de la DGFIP a été organisée le 15 septembre à la demande du Conseil communautaire du 27 juillet. Lors de cette réunion les services de la Préfecture ont présenté deux simulations : le droit commun et l'accord local. Les conseillers se sont prononcés à mains levées à la majorité pour le droit commun.

#### Personnel :

La CCB s'engage à reprendre les trois agents de la CCPB. Une réflexion sur la définition des postes est en cours.

#### Fiscalité :

Les services de la DGFIP et le cabinet d'étude ont présenté deux propositions différentes. La DGFIP propose un lissage des taux des taxes ménages pouvant aller jusqu'à 12 ans. KPMG propose de neutraliser dès 2017 les taux. Il est proposé de demander à la Communauté de communes du Brivadois de prendre une délibération d'intention sur l'attribution de compensation afin de corriger les variations de taux entre les communes et l'EPCI.

#### Compétences :

Les enjeux sur les compétences sont présentés. Il est demandé par le Conseil communautaire une réunion avec le Brivadois.

#### Dissolution :

Le 15 septembre, les services de la Préfecture et de la DGFIP ont proposé deux solutions pour les modalités de dissolution. Soit l'actif et le passif de la CCPB sont répartis entre les communes (Option 1) soit ils sont transférés intégralement (et sans retour intermédiaire aux communes) à la CCB (Option 2). Cependant, l'application de la solution 2 sur notre territoire est soumise à une réserve et sa mise en œuvre est à l'étude par le ministère. Le Conseil communautaire se prononce en faveur de l'Option 2 sous réserve qu'elle soit applicable.

Un débat est ensuite ouvert sur les différents courriers reçus s'opposant à la décision préfectorale de dissolution de la CCPB. Monsieur Bédrossian et Madame Renard annoncent qu'ils rencontreront le Préfet le 6 octobre.

La CCPB est passée de la fiscalité additionnelle à la FPU en 2016. Une réunion de la CLECT doit ainsi être réalisée en 2016 pour fixer les montants de l'attribution de compensation et des charges transférées entre l'EPCI et les communes. Il est décidé de réunir la CLECT en présence du bureau d'étude avant la fin du mois de novembre.

Monsieur Marc LEGUELLAFF se retire à 21h15.

### **3. Convention de Partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Massiac et les Palhàs**

#### 3.1. Subvention aux Palhàs

Dans le cadre de la programmation du spectacle d'ouverture des Rencontres Occitanes à Massiac le 19 octobre et d'un travail de médiations avec les collégiens de Massiac et les enfants de Lorlanges accueillis sur les TAP par l'association Champ Pointu, une convention de partenariat a été signée début septembre. Celle-ci concerne la Compagnie Grain de Son (qui assure la représentation et anime les ateliers), les Communauté de Communes du Pays de Blesle et du Pays de Massiac, le collège de Massiac, Champ Pointu et l'association Autour des Palhàs.

La subvention de 1750 €, attribuée à l'association Autour des Palhàs par délibération du 13 avril 2016, entre dans le financement des actions inscrites dans ce partenariat. Afin que ladite association puisse régler rapidement la facture à la compagnie Grain de Son, il est demandé au conseil de se positionner sur la demande de verser ladite subvention avant la date du 19 octobre et donc avant la réception du bilan financier de l'action.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15    Voix contre : 0

Abstentions : 0

#### **Le conseil communautaire :**

- **décide** de verser la subvention de 1 750 € à l'association Autour des Palhàs avant la réception du bilan financier.

#### 3.2. Spectacle de Noël de Champ Pointu

Le Directeur de Champ Pointu a sollicité la Communauté de Communes pour offrir un spectacle aux enfants et parents accueillis sur les TAP des trois écoles, le 9 décembre prochain à Blesle. Suite à cette demande, une proposition de la Compagnie L'Envolante a été faite pour la représentation du spectacle Pimprenelle et le beau au bois dormant, pour un montant de 713€12.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 13                      Voix contre : 0                      Abstentions : 2

#### **Le conseil communautaire :**

- **accepte** de prendre à sa charge le spectacle Pimprenelle et le beau au bois dormant pour un montant de 713,12 €

### **4. PER de Léotoing : plan de gestion et animations du site**

#### 4.1. Plan de gestion du site PER :

Afin de finaliser le partenariat entre la Communauté de Communes, le Conservatoire des Espaces Naturels et le Conservatoire botanique national du Massif central, il est nécessaire de signer des conventions d'entente et d'assistance technique avec ses derniers. Lesdites conventions n'engagent pas financièrement la collectivité dans le temps. Elles seront annexées au plan de gestion du site de découverte et d'interprétation de la biodiversité de Léotoing.

Pour 2016, deux avenants financiers doivent être réalisés puisque les deux conservatoires sont intervenus sur le site. Ces avenants correspondent aux deux devis signés au Printemps.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

#### **Le conseil communautaire :**

- **autorise** le Président à signer les conventions avec le CEN et le CBNMC,
- **donne** pouvoir au Président pour signer tous les actes relatifs à cette délibération.

#### 4.2. Frais de déplacement d'Arthur Thoraval

Suite à sa restitution publique le 17 septembre sur son travail autour des sources du Pays de Blesle, Arthur Thoraval nous a transmis ces frais de déplacements pour le mois de juillet 2015. Ces frais s'élèvent à 143€60. Le conseil communautaire est informé que le paiement va être effectué. Pour rappel, un ordre de mission lui avait été délivré le 13 avril 2015.

#### 4.3. Information concernant l'avenant financier 2016 de la convention culturelle.

Après plusieurs échanges téléphoniques et une rencontre avec le Département en février, une demande de subvention fut envoyée pour la programmation culturelle de 2016. Présentée sous forme d'avenant, cette dernière est rattachée à la convention triennale 2013-2015. Elle doit finalement passer en commission permanente du 7 novembre prochain. La Communauté de Communes vient d'être informée que malheureusement la totalité de l'enveloppe demandée ne sera pas validée.

### **5. Signature de la convention TAP avec Champ Pointu**

La convention d'objectifs concernant la coordination des activités périscolaires relatives aux nouveaux rythmes scolaires est renouvelée pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût de la mise en œuvre du service par Champ Pointu dans les écoles de Blesle, Espalem et Lorlanges, durant l'année scolaire 2016-2017 est de 37 596 € (à l'identique de l'année 2015-2016), desquels il est nécessaire de déduire 5 000 € de subvention CAF sur le point d'être perçue par Champ Pointu au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Ce coût sera pris en charge par la Communauté de Communes au travers du versement d'une subvention à Champ Pointu qu'il est proposé de répartir de la façon suivante :

-4 dixièmes de 37 596 €, soit 15 038.40 € - 5 000 € de subvention CAF = 10 038,40 € versés en octobre 2016 ;

-6 dixièmes de 37 596 €, soit 22 557.60 € versés en janvier 2017.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**Le conseil communautaire :**

- **autorise** le Président à signer la convention d'objectifs avec Champ Pointu pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles de Blesle, Espalem et Lorlanges durant l'année scolaire 2016-2017, dans les conditions évoquées ci-avant,

- **donne** pouvoir au Président pour signer tous les actes relatifs à cette convention.

## 6. Autorisation du Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse

La Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) 2016-2019 est en cours de renouvellement. La CAF instruit actuellement le dossier.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**Le conseil communautaire :**

- **autorise** le Président à signer le Contrat Enfance-Jeunesse 2016-2019,

- **donne** pouvoir au Président pour signer tous les actes relatifs à ce contrat.

## 7. Convention FEAL avec la Région : signature de la convention et désignation des membres de la commission d'attribution

La Communauté de communes du Pays de Blesle conventionne avec la Région pour la création d'un Fond d'aide à l'économie locale (FEAL). Dans le cadre de la mise en place de ce fond, le Conseil communautaire désigne l'intégralité de ses membres pour constituer la commission d'attribution des aides et autorise la dite commission à attribuer les aides aux demandeurs.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

**Le conseil communautaire :**

- **Décide** que la commission d'attribution des aides sera composée des membres du conseil communautaire,

- **Autorise** la commission à attribuer les aides aux demandeurs.

## 8. Renouvellement des programmes Habiter mieux et Télé-Assistance

### **Programme Habiter Mieux – Protocole avec l'ANAH**

Le protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés signé avec l'ANAH a été conclu jusqu'au 31 décembre 2013, reconduit de 2 ans par avenant. Il offre la possibilité d'être prorogé (article 5 de l'avenant) pour les années 2016 et 2017.

Le nombre de 50 dossiers tel que provisionné n'a pas été atteint. Aussi, au regard de l'intérêt du programme Habiter Mieux, il est proposé de proroger le protocole avec l'ANAH selon lequel la participation de 500 € de la Communauté de Communes par dossier travaux est arrêtée dans la limite de 50 dossiers maximum.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

#### **Le conseil communautaire :**

- **Décide** de poursuivre le Programme Habiter Mieux et donc de se prononcer en faveur de la tacite reconduction du protocole conclu avec l'ANAH durant l'année 2017,

#### **Programme Habiter Mieux – Mission d'ingénierie**

Le repérage des logements et des ménages répondant aux critères du programme Habiter Mieux est effectué par la Communauté de Communes (réseau de référents communaux). En revanche l'ensemble des démarches d'ingénierie sociale, technique et financière est confié à un opérateur agréé (mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des propriétaires). Ce travail d'ingénierie est indispensable à la bonne mise en œuvre du programme Habiter Mieux.

Il est proposé de retenir le prestataire SOLiHA (Solidaires pour l'habitat) Haute-Loire afin de réaliser cette mission. La rémunération de cet opérateur est établie comme suit :

- 130 € TTC pour les visites initiales qui n'aboutiront pas à un dossier travaux,
- 270 € TTC pour les diagnostics qui n'aboutiront pas à un dossier travaux.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

#### **Le conseil communautaire :**

- **Décide** d'engager une mission d'ingénierie sociale, technique et financière dans le cadre du programme Habiter Mieux, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017,

- **Décide** de confier cette mission à l'opérateur SOLiHA Haute-Loire,

- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

#### **Téléassistance - Renouvellement de la convention**

Une convention destinée à fixer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays de Blesle intervient pour aider les personnes âgées, handicapées ou isolés demeurant sur son territoire dans le cadre du maintien à domicile par la voie de la télé assistance, gérée par l'AFCV-Télé Assistance 43, a été conclue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour une durée de 1 an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Il s'agit de la reconduire pour un an du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, par :

Voix pour : 15                      Voix contre : 0                      Abstentions : 0

#### **Le conseil communautaire :**

- **Décide** de reconduire la convention avec l'AFCV-Télé Assistance 43 pour un an du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

### **9. Questions diverses**

En ce qui concerne le petit matériel, une réunion sera programmée pour décider s'il y a transfert à la future communauté de communes et/ou mise à disposition aux associations ou communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.